

La franchise est le coût qui reste à la charge de l'assuré en cas de sinistre.

- Voyons tout d'abord un exemple simple : votre véhicule est volé. Vous l'avez assuré en garantie vol, avec franchise de 250 €. Si la valeur du véhicule au moment du vol est de 6000 € (on appelle cela la valeur vénale), votre assureur vous rembourse 6000 € moins la franchise, soit $6000 - 250 =$ **5750 €**. Vous perdez donc 250 € par rapport à la valeur du véhicule.

Il peut exister des franchises différentes sur chaque garantie de votre contrat d'assurance. Par exemple, votre assureur peut vous présenter un contrat d'assurance automobile avec une franchise de 250 € pour la garantie vol ou incendie, et une franchise de 350 € pour la garantie dommages accidents.

Lorsque vous comparez des tarifs d'assurance, il est primordial de vérifier le montant des franchises. En effet, les franchises sont un des éléments qui font varier de façon importante le tarif en assurance.